

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 18 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remise du rapport de M. Frédéric Thiriez sur la réforme de la haute fonction publique

Le Premier Ministre a confié le 14 mai dernier à M. Frédéric Thiriez, avocat, une mission relative à la réforme de la haute fonction publique.

Après un riche travail d’instruction et une large consultation de l’ensemble des acteurs concernés (260 auditions), F. Thiriez a remis aujourd’hui son rapport qui comprend 42 propositions.

Le Premier ministre a confié à Olivier Dussopt, secrétaire d’Etat auprès du ministre de l’Action et des Comptes Publics, le soin de procéder à l’instruction de ces propositions et retient d’ores et déjà les cinq axes de travail suivants :

1/ Un plan ambitieux de diversification sociale et géographique des recrutements, qui comprendra notamment :

- la création de classes « égalité des chances » sur l’ensemble du territoire ;
- l’intégration systématique d’un quota de boursiers dans l’ensemble des masters et classes préparatoires aux grandes écoles de la fonction publique ;
- des actions de tutorat à destination des élèves dès le collège ;

Jean-Michel Blanquer, Frédérique Vidal et Olivier Dussopt sont chargés de présenter les détails de ce plan, d’ici fin avril.

2/ Le décloisonnement des formations des hauts fonctionnaires, quelle que soit leur future filière de spécialisation (administrative, judiciaire, technique, santé, territoriale), et notamment le développement d’un tronc commun de formation, ainsi que d’expériences de travail en commun durant la scolarité. L’ENA sera remplacée par une école du management public, avec une vocation élargie.

3/ Le renforcement du caractère opérationnel et de la « dimension terrain » de la formation avec :

- au stade du concours : la refonte totale du contenu des concours dans un sens moins académique, avec au moins une épreuve de mise en situation et le renforcement du potentiel de « leadership » comme critère de recrutement ;
- au stade de la formation : un stage long en territoire et un engagement citoyen obligatoires et/ou une préparation militaire, à réaliser en cours de scolarité ;

4/ La fin de la titularisation et de l'avancement automatiques dans les grands corps.

Titularisation et avancement seront désormais conditionnés à la réalisation réussie d'un temps d'apprentissage dans le corps et de missions de terrain en administration active. Ces corps seront parallèlement davantage ouverts à la promotion interne des cadres des administrations.

5/ La création d'un Institut des hautes études du service public chargé de la détection et de la formation continue des agents destinés aux postes de cadres dirigeants.

Lorsqu'elles nécessitent une modification de nature législative, ces mesures seront intégrées à l'ordonnance prévue par la loi de transformation de la fonction publique qui sera présentée avant la fin du deuxième trimestre.

Les concours 2020 et 2021 auront lieu selon les anciennes modalités. L'année 2022 sera la première année de mise en œuvre des nouvelles modalités de sélection et de formation des hauts fonctionnaires.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr